



# Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

## PROCÈS VERBAL du mardi 19 mai 2020

### COMMISSION RESTREINTE

**La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.**  
Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.  
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

### RENCONTRES REPORTEES OU INVERSEES

#### Futsal

**Match 22059452**  
**ETOILE FUTSAL 2 / DAMMARTIN 2 du 25/01/2020**  
**Futsal D2**  
Lecture de la feuille de match.

Reprise du dossier.  
**En l'absence de réponse des deux clubs, la Commission décide de neutraliser cette rencontre.**

#### Féminines

**Match 22078612**  
**LONGUEVILLE SCLSNSB 1 / MITRY MORY 1 du 29/02/2020**  
**CRIT. U18F**  
Lecture du courrier des deux clubs.  
Reprise du dossier.  
Lecture de l'attestation de la mairie concernant la non mise à disposition des minis bus.  
**La commission neutralise cette rencontre.**